



DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
Arrondissement d'Aix en Provence
COMMUNE DE VENTABREN
POLICE MUNICIPALE

ATTESTATION D'ACCUEIL
PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR
Présenter originaux et photocopies

1. Pour l'hébergeant :

- Passeport ou Carte Nationale d'Identité en cours de validité
- 3 derniers bulletins de salaire, pôle emploi ou KBIS
- Dernier avis d'imposition
- Attestation de travail pour les Contrat à Durée Déterminée
- Titre de propriété ou bail locatif
- Dernière facture EDF, GDF ou téléphone fixe
- Livret de famille
- Timbre fiscal de 30 euros

*L'attestation d'accueil devra préciser si l'étranger accueilli envisage de souscrire lui-même, auprès d'un opérateur d'assurance agréé, une assurance médicale d'un montant minimum de 30 000 euros couvrant d'éventuelles dépenses médicales, hospitalières et d'aide sociale, résultant de soins qu'il pourrait engager en France **OU** si le signataire de l'attestation souscrit à son profit cette assurance.*

2. Pour l'hébergé :

- Renseignements sur l'identité : Nom, prénom(s), nationalité, numéro de passeport et adresse du domicile à l'étranger
- Dates précises de la période d'accueil
- Liens de parenté avec le demandeur

Pour le mineur non accompagné de ses parents : une attestation sur papier libre de l'autorité parentale précisant l'objet et la durée du séjour de l'enfant, ainsi que la personne à laquelle elle en confie la garde temporaire.